

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Le partage des médicaments opioïdes peut être mortel

Non seulement le partage des médicaments sous ordonnance peut être dangereux, mais aussi une dose unique d'un médicament opioïde peut entraîner la mort de quelqu'un qui n'en a jamais pris auparavant. En effet, suite à un travail récent avec les bureaux de coroners en chef et des médecins-examineurs en chef, l'ISMP Canada a été informé d'un cas où le partage de médicaments opioïdes a entraîné un décès.

Le cas concernait un homme qui souffrait de douleur chronique et qui est décédé de manière inattendue à la maison. Après son décès, un timbre transdermique contenant du fentanyl (un médicament opioïde de forte intensité) a été trouvé sur son corps. Ce médicament n'avait pas été prescrit pour lui. La conjointe du consommateur a constaté la présence d'un timbre sur son bras, la veille de sa mort. Il lui a dit qu'un ami lui avait donné le timbre. Le rapport du coroner a conclu que l'utilisation de ce timbre en combinaison avec la consommation d'alcool avait causé la mort inattendue de cette personne.

En quoi consistent les opioïdes?

Les opioïdes sont des médicaments utilisés dans la gestion de la douleur.

Les médicaments suivants sont des exemples d'opioïdes* :

- codéine (Tylenol no 1, no 2, no 3)
- fentanyl (Duragesic)
- hydromorphone (Dilaudid, Hydromorph Contin)
- morphine (Statex, MS Contin, M-Eslon)
- oxycodone (Percocet, OxyContin, OxyNEO)
- méthadone (Metadol)

* Cette liste ne présente que les opioïdes les plus couramment prescrits. Si vous ne savez pas si un de vos médicaments est un opioïde, consultez votre médecin, infirmière ou pharmacien.

Les opioïdes sont prescrits spécifiquement pour un patient après avoir pris en considération son âge, son poids, son état de santé, ses allergies, et l'utilisation d'autres médicaments. Pour cette raison, une ordonnance d'opioïdes qui est sécuritaire pour une personne peut être dangereuse pour une autre personne. De plus, les personnes qui utilisent régulièrement des opioïdes peuvent développer une tolérance à ces médicaments. Au fil du temps, ils peuvent avoir besoin de doses plus élevées pour contrôler leur douleur. En revanche, les personnes qui n'ont jamais utilisé un opioïde peuvent ne pas les tolérer même à de faibles doses. Voici les signes avant-coureurs qui indiquent que quelqu'un a peut-être reçu une dose trop forte d'un médicament opioïde : **rythme cardiaque lent ou inhabituel, essoufflement, lèvres ou ongles bleutés ou violacés, incapacité à parler ou d'être réveillé de son sommeil, et ronflements ou bruits de gargouillement venant de la bouche ou de la gorge.**

Médicamentssecuritaires.ca suggère les conseils suivants pour éviter ces types d'événements :

- Ne partagez jamais les opioïdes ou d'autres médicaments sous ordonnance avec d'autres personnes. Utilisez un opioïde uniquement s'il a été prescrit spécifiquement pour vous. Une dose d'opioïde qui est sécuritaire pour une personne peut être très dangereuse pour une autre personne.

- Ne consommez pas d'alcool avec des médicaments opioïdes. La combinaison de l'alcool et des opioïdes peut entraîner un préjudice grave.
- Conservez tous les médicaments, y compris les opioïdes, dans un endroit sécuritaire, hors de la portée des enfants.
- Suivez les directives fournies avec votre médicament. Prendre une dose supplémentaire de certains opioïdes, ou prendre une dose plus tôt que recommandé, pourrait causer un préjudice grave.
- Suivez attentivement les indications pour la destruction des médicaments non utilisés afin de prévenir l'utilisation accidentelle ou non appropriée de ces derniers. En particulier, les timbres de fentanyl nécessitent une attention particulière lorsqu'ils sont enlevés. Les timbres qui ont été enlevés de la peau contiennent encore de la médication. Chaque timbre doit être replié sur lui-même avec les côtés collants pressés ensemble avant de les jeter.
- Soyez conscients des signes relatifs à la prise d'une surdose d'un médicament opioïde.

Une fiche d'information écrite à l'intention des patients et des familles est disponible sur le site internet : www.ismp-canada.org/download/HYDROmorphone/ISMPCanada_AnalgesiquesOpioides.pdf

Une vidéo avec l'information sur la façon de reconnaître les signes de surdosage d'opiacés est disponible en français sur le site internet suivant : www.youtube.com/watch?v=FNfUrZLUZU8

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les sites internet suivants :

- [Les consommateurs informés peuvent contribuer à la prévention des préjudices attribuables à la prise d'opioïdes!](http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201303BulletinV4N1PreventionPrejudicesOpioides.pdf)
(<http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201303BulletinV4N1PreventionPrejudicesOpioides.pdf>)
- [Gare aux timbres médicamenteux!](http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201207AlerteV3N4TimbresMedicamenteux.pdf)
(<http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201207AlerteV3N4TimbresMedicamenteux.pdf>)
- [Mise au rebut sécuritaire des médicaments](http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201103BulletinV2N2MiseAuRebut.pdf)
(<http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201103BulletinV2N2MiseAuRebut.pdf>)

Conseils pour les professionnels

- Vérifiez que vos patients comprennent qu'ils ne doivent jamais partager leurs médicaments opioïdes avec d'autres personnes et qu'ils ne doivent jamais utiliser les médicaments opioïdes appartenant à quelqu'un d'autre.
- Donnez de l'information sur les effets secondaires des opioïdes. Passez en revue les différences entre les effets secondaires courants et les effets secondaires dangereux qui sont une source de préoccupation. Fournissez des directives précisant quand contacter un professionnel de la santé et quand voir à obtenir une assistance médicale immédiate.
- Lors de la prescription d'opioïdes, examinez attentivement la quantité de médicament prescrite. Pour les patients présentant un besoin temporaire, essayez de minimiser la quantité de médicament résiduelle disponible une fois que la douleur sera contrôlée. Effectuez une réévaluation régulière des patients atteints de douleurs chroniques, et ajustez les doses et les prescriptions de façon appropriée.
- Informez vos patients de l'importance de ne pas prendre plus que la dose d'opioïde prescrite.
- Fournissez à vos patients le matériel éducatif sur les opioïdes et les signes et symptômes d'une surdose. La fiche d'information pour les patients et les familles est disponible sur le site internet de l'ISMP Canada : www.ismp-canada.org/download/HYDROmorphone/ISMPCanada_AnalgesiquesOpioides.pdf.

ISMP Canada rend disponible une vidéo traitant de l'utilisation sécuritaire des opioïdes : www.youtube.com/watch?v=FNfUrZLUZU8

Ce bulletin partage de l'information sur les pratiques d'utilisation sécuritaire des médicaments. Il n'a pas de but commercial, il est alors exempté de la législation canadienne anti-pourriel.